



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2023**

**Membres en exercice : 42**  
**Présents : 31**  
**Votants : 35**  
**Date convocation : 28 septembre 2023**  
**Date d'affichage : 28 septembre 2023**

**L'an deux mille vingt-trois, le quatre octobre,  
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué  
à 20h00, s'est réuni à Saint-Martin-du-Tertre,  
en séance publique, sous la présidence de Patrice Robin.**

**Etaient présents** : (31) Patrice ROBIN, Claude KRIEQUER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Delphine DRAPEAU, Sylvain SARAGOSA, Jacques GAUBOUR, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN représenté par Véronique BRETENOUX, Michel MANSOUX, Nathalie DESLISLE-TESSIER, Sylvie LOMBARDI, Éric RICHARD, Sylvaine PRACHE, Silvio BIELLO, Laurence CARTIER-BOISTARD, Gilles WECKMANN, Thierry PICHERY, Nathalie BENYAHIA, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Hugues BRISSAUD, Sarah BÉHAGUE, Pascal MARTIN, Laurence BERNHARDT, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés avant donné pouvoir** : (4) Corinne TANGE donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Michel ZEPPEFELD donne pouvoir à Michel MANSOUX, Nicolas ABITANTE donne pouvoir à Sylvie LOMBARDI, Valérie LECOMTE donne pouvoir à Pascal MARTIN.

**Absents** : (7) Jacques RENAUD, Christophe VIGIER, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Jean-Christophe MAZURIER, Chantal ROMAND, Fabrice DUFOUR.

**Secrétaire de séance** : Christiane AKNOUCHE

N°2023/092	<b>SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION INITIACTIVE 95</b>
------------	--

*Vu* le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

*Vu* les statuts de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France, modifiés par délibération n°116-2021 du 24 novembre 2021 et entérinée par l'arrêté préfectoral n°A 22-085 du 26 avril 2022, et notamment le Titre 3-article 9-I-2.2 portant sur la compétence obligatoire « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire »,

*Vu* la délibération n°2020/69 du conseil communautaire en date du 10 juillet 2020,

*Vu* l'avis favorable de la commission administration générale, finances et contrôle de gestion, en date du 19 septembre 2023,

*Vu* l'avis favorable du bureau communautaire en date du 25 septembre 2023,

**Considérant** que la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France (C3PF) souhaite soutenir les démarches ayant pour objet la création d'emplois et d'entreprises sur son territoire,

**Considérant** dans ce contexte, que le projet, initié et conçu par l'association Initiactive 95 pour développer l'entrepreneuriat et favoriser la création d'emplois, est conforme aux missions de développement économique de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France,

**Considérant** que le partenariat 2022 a permis de soutenir 16 entreprises du territoire dont 17 emplois créés,

**Considérant** qu'Initiactive 95 a sollicité un nouveau partenariat avec la C3PF, pour l'année 2023, pour un montant de 15 000 €,

**Considérant** le projet de convention d'objectifs 2023 ci-joint,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'adhésion à l'association Initiactive 95 pour l'année 2023, en contrepartie du versement d'une subvention de 15 000 euros,

**AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer la convention d'objectifs avec l'association Initiactive 95 et tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président, Patrice Robin